

Assemblée générale mixte extraordinaire et ordinaire de l'association RIP du 23 juin 2015

Sommaire

Ouverture	2
Bruno BOUNIOL Président du Conseil d'administration	
Présentation de l'Association RIP	3
Bruno BOUNIOL Président du Conseil d'administration	
Assemblée générale extraordinaire	6
Bruno BOUNIOL Président du Conseil d'administration	
Assemblée générale ordinaire	9
M. LEBAR- XPERTYS Expert-comptable	
I) Approbation des comptes 2014	9
II) Bilan	10
Rapport du commissaire aux comptes	11
Vincent ROUHIER – Lucien ZOUARY&Associés Commissaire aux comptes	
Rapport d'activité 2014	13
Régis LONGIN Responsable de l'Actuariat de Groupama Gan Vie	

Approbation du budget prévisionnel pour l'exercice 2016	16
M. LEBAR - XPERTYS Expert-comptable	
Délégation de pouvoir au Conseil d'administration pour signature d'avenants aux contrats souscrits par l'association	17
Bruno BOUNIOL Président du Conseil d'administration	
Election d'administrateurs	18
Bruno BOUNIOL Président du Conseil d'administration	
Démission du Commissaire aux comptes – Nomination d'un Commissaire aux comptes	19
Bruno BOUNIOL Président du Conseil d'administration	
Pouvoir au Président	20
Bruno BOUNIOL Président du Conseil d'administration	

Ouverture

Bruno BOUNIOL

Président du Conseil d'administration

La séance est ouverte à 14 heures 45.

Mesdames et Messieurs, je vous souhaite la bienvenue à cette assemblée. L'association RIP et les administrateurs sont présents pour plaider les intérêts des adhérents auprès de l'assureur et expliciter les décisions de l'assureur auprès des adhérents. Nos administrateurs représentent légitimement les adhérents car ils sont eux-mêmes adhérents, étant titulaires de contrats différents, souscrits par l'Association. Nous avons également le souci que la représentation géographique des adhérents soit la meilleure possible. La représentativité n'est en revanche pas atteinte en matière de parité. Deux femmes seulement font partie du Conseil d'administration qui compte neuf membres. Nous invitons les dames présentes à nous rejoindre. Nous renouvelerons d'ailleurs le mandat de quatre administrateurs ultérieurement au cours de la réunion.

Présentation de l'Association RIP

Bruno BOUNIOL

Président du Conseil d'administration

Avant de commencer, je vous présente l'association RIP. Au 31 décembre 2014, elle comptait environ 100 000 adhérents aux contrats souscrits par l'association en matière de retraite et d'épargne. 1 575 nouveaux adhérents se sont inscrits en 2014.

Je voudrais par ailleurs rappeler l'histoire de l'association. Le RIP, association gestionnaire d'un régime de retraite complémentaire, a été créé en 1949. Il a recueilli, dès le départ, l'adhésion des agents de cinq compagnies d'assurance (l'Abeille, la Foncière, la Prévoyance, le Secours, le Soleil-Aigle-CGR). En 1970, le régime est complété par un contrat facultatif, le Contrat Supplémentaire de Réversion (C.S.R), permettant au conjoint survivant de bénéficier d'une rente, puis, en 1975, par une garantie d'exonération de paiement des cotisations en cas d'incapacité de travail et par une rente de réversion "orphelins" (devenant le CSRE).

A partir du régime de retraite initial, le fameux L.441, le RIP a adapté son offre à une demande évolutive, tout en se maintenant dans une optique de retraite conformément à sa mission stratégique de base :

- En 1986, une nouvelle convention de retraite, basée sur la technique de la capitalisation, c'est-à-dire un contrat de retraite exprimé en francs et non plus en points, est mise en œuvre. Elle prend le relais du Régime L.441 pour les nouvelles adhésions, celui-ci étant fermé à la vente.
- La Convention 86 est remplacée en 1996 par Dimension Avenir RIP, produit qui en reprend les grandes lignes en y ajoutant plus de garanties. Ce produit permet aux dirigeants d'entreprises non couverts par les ASSEDIC de se constituer un capital de reconversion payable en cas de perte d'emploi, ou en fin de carrière. Dimension Avenir Professionnels, créé en 1998, constitue la version "loi Madelin" de Dimension Avenir RIP.
- En parallèle, depuis 1993, le RIP propose à ses adhérents le contrat Actipoint, un contrat de retraite en points, qui présente comme particularité de garantir le taux de rente à la souscription; il sera doté lui aussi de sa version réservée aux non-salariés, Actipoint Professionnels.
- En 1996, le GIE RIP est créé entre l'association RIP et le GAN VIE pour assurer la gestion des contrats souscrits par l'association.
- En 2004, la souscription du PERP Gan Initiative Retraite est effectuée. En 2010, a lieu la souscription du contrat d'épargne Gan Epargne Exception puis, en 2013, la souscription des contrats Gan Performance Retraite et Gan Performance Retraite Pro. Le principe est de conserver une allocation qui privilégie la sécurité plutôt que la performance, en augmenter raisonnablement la part de l'épargne investie sur des supports actions, plus particulièrement aux âges éloignés de la retraite pour accroître les perspectives de rendement (ajout d'un support orienté Actions et remplacement de Groupama Flexible Piano par un fonds flexible externe).
- En 2014, décision est prise de dissoudre le GIE RIP. L'objectif qui avait conduit à la création du GIE n'était en effet plus opérant.

Romain TANGUY, directeur général du RIP

Le GIE RIP était le fruit de l'histoire. C'était une organisation spécifique dans le monde de l'assurance. La décision de dissolution du GIE a été prise pour simplifier le mode de

fonctionnement. Dorénavant, les collaborateurs qui travaillaient au GIE, le groupement de moyens avec l'association et l'assureur, travaillent chez l'assureur depuis le 1^{er} janvier 2015. Ce transfert ne change en rien leurs activités courantes. Ce changement simplifie la relation avec l'assureur et offre aux collaborateurs des opportunités en matière d'emploi au sein d'un grand groupe d'assurance. Les collaborateurs ont signé à cet effet un nouveau contrat de travail.

Bruno BOUNIOL

Le transfert des salariés a été réalisé dans les règles. Nous avons en effet cherché à anticiper tout malentendu et tout problème pouvant naître de ces malentendus. A ce jour, tout se déroule de manière satisfaisante. Par ailleurs, il m'importait que la réactivité du personnel du RIP, qui faisait partie des plus efficaces, soit reconnue. Ils avaient effectivement acquis à ce titre une bonne réputation dans le réseau des agents généraux. Voilà les faits marquants de l'année 2014.

L'année 2015, elle, a été marquée par une évolution des produits.

Romain TANGUY

Nous avons un exemple de produit d'épargne, qui a été ouvert à des montants de souscription élevée. Ce produit Gan Epargne Exception a été rebaptisé Chromatys Evolution, produit phare du réseau d'assurance pour la vente d'épargne. Le réseau commercial devrait en vendre plusieurs milliers chaque année. Nous en reparlerons régulièrement dans les années à venir car il s'agit d'une véritable nouveauté en termes d'offre.

En outre, l'année dernière, nous avons présenté à l'Assemblée générale de nouveaux produits de retraite, appelés « retraite en unité de compte ». Ils sont basés sur des formules *packagées* qui permettent de proposer des placements avec différentes classes d'actifs (fonds euro, obligations, OPCVM, etc.) afin que l'assureur puisse proposer, dans la durée, la meilleure allocation possible par rapport à l'objectif de retraite. Cette année, nous avons choisi de faire évoluer cette offre pour proposer une gestion plus performante.

Bruno BOUNIOL

L'arbitrage est en effet réalisé entre les placements en euros, qui offrent une certaine sécurité mais pas de rendement, et les placements en comptes d'actions qui présentent un certain nombre de risques en fonction des évolutions de la Bourse.

Les faits marquants ayant été présentés, je vous présente maintenant le fonctionnement de l'association ainsi que du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration est composé de neuf administrateurs élus par l'Assemblée générale. Ils assurent la représentation des intérêts des adhérents.

Le Conseil d'administration désigne quatre membres habilités à représenter l'Association au sein des Commissions techniques paritaires. Avec les représentants de l'assureur, ils décident des principaux paramètres des contrats souscrits par le RIP.

Le Conseil d'administration désigne deux membres qui participent au Conseil d'administration du PERP Gan Initiative Retraite, aux côtés des membres élus par l'Assemblée générale des adhérents du PERP.

En 2014, le Conseil d'administration s'est réuni quatre fois ; les Commissions techniques paritaires se sont déroulées chaque semestre ainsi que les Comités de surveillance du PERP.

Ces échanges réguliers permettent de participer aux réflexions menées par l'assureur relatives au positionnement des offres sur le marché, à l'amélioration des contrats et à la création de nouvelles offres afin de répondre aux attentes nouvelles des épargnants.

Les adhérents sont informés sur la vie associative et sur les contrats par la lettre annuelle du RIP, « Temps Mieux ».

Le Bureau est composé des trois membres suivants :

- Je suis Bruno BOUNIOL, le Président de l'Association, élu de la CCI de Versailles,
- Geneviève MARCHAND, qui est absente aujourd'hui est Vice-présidente. Elle est conjointe d'artisan-commerçant retraitée,
- Jean MAUDUIT est Vice-président. Il est agent d'assurances en retraite.

Les administrateurs sont les suivants :

- Jean Claude CUTAJAR, agent général d'assurances,
- Michel FORNIER, courtier d'assurances en retraite,
- Pierre LABOUZE, expert auprès des compagnies d'assurances, membre du Comité de Direction de Union d'Experts SAS,
- Henri LAPEYRE, gérant d'entreprise de négoce agricole,
- Liliane LAPLAINE-MONTHEARD, journaliste médicale en retraite,
- Amédée MENARD, financier en retraite.



Assemblée générale extraordinaire

Bruno BOUNIOL

Président du Conseil d'administration

Nous vous avons réunis cette année, conformément aux statuts de l'association, en Assemblée générale extraordinaire pour approuver un traité de fusion absorption de l'Association Assentiel par l'Association RIP et procéder à un aménagement des statuts. Vous êtes présents également en Assemblée générale ordinaire afin que nous vous rendions compte de l'activité de l'Association en 2014 et vous soumettions les comptes de l'exercice écoulé et le budget prévisionnel de fonctionnement. Nous vous soumettrons également la délégation de pouvoir au Conseil d'administration, l'élection de quatre administrateurs en fin de mandat, la démission d'un commissaire aux comptes ainsi que la nomination d'un nouveau commissaire aux comptes et de son suppléant.

Monsieur LEBAR

Je vous rappelle les conditions de pouvoirs. 6 409 adhérents ont donné pouvoir, 269 ont indiqué qu'ils viendraient à la réunion et 17 personnes sont présentes. Comme plus de 1 000 adhérents sont présents ou représentés, l'Assemblée générale peut valablement délibérer.

I) Modification de la domiciliation de l'association

Bruno BOUNIOL

L'Assemblée générale extraordinaire est invitée à approuver la modification de l'article 1 des statuts relatif à la domiciliation de l'association. Le siège officiel est actuellement établi à Paris, 4 square de l'Opéra Louis Jouvet, et non plus à Neuilly. Le siège peut être transféré en tout autre lieu sur simple décision du Conseil d'administration.

La première résolution est la suivante :

« L'Assemblée générale, après présentation par le Conseil d'administration des statuts modifiés afin de transférer le siège social de l'Association prend acte de la nouvelle rédaction de l'article 1. »

La résolution est approuvée à l'unanimité.

II) Approbation du traité de fusion avec l'association Assentiel

Bruno BOUNIOL

Je vous rappelle le cadre du traité de fusion. L'objet de l'association absorbante vise à développer parmi ses membres l'esprit de prévoyance et de solidarité, souscrire au profit de ses membres des contrats d'assurance collective (vie, décès, retraite et prévoyance) ainsi que des garanties d'assistance ou des services complémentaires.

L'objet de l'association absorbée est d'étudier, organiser, promouvoir et souscrire au profit de ses membres, tout type d'assurance de personne (vie, décès, retraite et prévoyance) sous la forme de contrats d'assurance collective à adhésion facultative ainsi que des garanties d'assistance.

Je vous présente ensuite l'association Assentiel. Elle a été créée le 23 mai 2008. Elle compte 163 adhérents contre 103 185 adhérents pour le RIP. Au 31 décembre 2014, les cotisations et droits d'entrée encaissés se montent à 120 euros contre 157 458 euros pour

le RIP. Assentiel ne dispose par ailleurs d'aucun produit financier. Enfin, son actif net s'élève à 2 360 euros au 31 décembre 2014 contre 1 223 254 euros pour le RIP.

Nous avons pris toutes les précautions nécessaires et vérifié que l'association n'avait pas de procès en cours, ni de litige quelconque. L'Assemblée d'Assentiel a délibéré hier. Les adhérents ont donné leur accord pour rejoindre le RIP et confondre nos actions et nos biens. En réalité, Assentiel ne nous enrichit pas. Nous les consolidons. Il s'agit d'un devoir civique. A la prochaine AG, nous accueillerons sans doute un adhérent de l'association.

De la salle

Quel est l'intérêt d'absorber cette association ?

Bruno BOUNIOL

Il n'existe en réalité aucun intérêt pour le RIP. La fusion permettra une simplification de la gestion, mais de fait, cette simplification sera plus utile pour Assentiel que pour nous. L'important dans une association est de regarder l'objet social. Or nos deux associations ont le même objet social. Je pense qu'Assentiel a été créée pour occuper un segment de marché dans l'espoir de développer une clientèle spécifique. Or les résultats ne sont pas à la hauteur des attentes. L'assureur a dû donc estimer qu'il ne pouvait continuer à travailler avec une si petite association.

De la salle

Où les contrats sont-ils placés ?

Romain TANGUY

Leurs contrats sont placés chez le même assureur que l'association RIP.

Bruno BOUNIOL

Ce rapprochement ne coûte rien à l'association RIP et libère Assentiel d'une organisation lourde au regard du nombre de ses adhérents.

De la salle

Vous évoquez la prise en charge de son actif, moyennant la prise en charge de l'intégralité de son passif. Il existe donc un passif.

Bruno BOUNIOL

Nous reprenons bien sûr l'ensemble de l'association, y compris les dettes et les effets à recevoir. A cet égard, il n'existe aucun passif.

Romain TANGUY

L'association n'a pas de dettes à son passif, ni actuellement, ni dans à l'avenir.

De la salle

Quel impact ce changement aura-t-il sur l'avenir de RIP ?

Bruno BOUNIOL

Nous avons fait appel à notre comptable et à notre juriste afin d'expertiser ce dont disposait Assentiel. Or l'association ne possède quasiment rien. Il existe simplement quelques actifs supplémentaires à consolider avec les nôtres. Il s'agit de simplification de gestion. Ce rapprochement apporte tout de même une reconnaissance explicite de la bonne gestion de l'association RIP.

De la salle

Où est localisée l'association Assentiel ?

Bruno BOUNIOL

Elle est localisée dans la région parisienne.

De la salle

L'association avait-elle souscrit des contrats Groupama ?

Bruno BOUNIOL

Oui, sinon nous ne nous en occuperions pas. Groupama est en effet en contact avec huit associations, dont le RIP. Je vous rappelle que notre objectif était de vérifier s'il existait des risques, cachés ou non, avant de vous proposer une fusion.

La signature du traité de fusion a été suivie de l'assemblée générale d'Assentiel, qui s'est tenue hier. Les adhérents de l'association ont donné leur accord à l'unanimité. La première démarche du conseil d'administration du RIP a consisté, à partir du 7 mai, à vérifier l'absence totale de risques. En conséquence, nous vous demandons aujourd'hui d'approuver l'opération.

La deuxième résolution est la suivante :

« L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu l'exposé du Conseil d'administration et pris connaissance des raisons, conditions et modalités de la fusion par absorption de l'Association Assentiel, approuve le traité signé par le Conseil d'administration le 7 mai 2015 aux termes duquel l'Association Assentiel a fait apport à l'Association RIP de l'intégralité de son actif moyennant la prise en charge par cette dernière de l'intégralité de son passif. En conséquence, elle approuve l'opération de fusion à effet du 23 juin 2015 et constate la dissolution de l'Association Assentiel. »

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Assemblée générale ordinaire

M. LEBAR

Expert-comptable

I) Approbation des comptes 2014

Mesdames, Messieurs, bonjour. Je vous propose de vous présenter le compte de résultat pour l'exercice 2014 :

- Les droits d'entrée et cotisations s'élèvent à 157 458 euros.
- Le transfert des charges d'exploitation atteint 3 537 043 millions d'euros.
- Les autres produits se montent à 6 266 euros, le RIP ne disposant d'aucun produit financier et d'aucun produit exceptionnel.
- Les charges associatives s'élèvent à 216 431 euros.
- Les charges d'exploitation refacturées au GIE atteignent 3 537 043 euros et les charges financières, 10 euros.
- Le solde débiteur atteint 52 718 euros.

Bruno BOUNIOL

Vous entendez parler du GIE pour la dernière fois. La gestion sera plus simple l'an prochain car il ne sera plus nécessaire de procéder à un transfert d'argent entre le RIP et le GIE, qui était jusqu'à présent notre outil de travail. Nous ne parlerons désormais plus que du budget de fonctionnement de votre association.

Romain TANGUY ?

Ce changement permettra de simplifier la présentation du compte de résultat.

Bruno BOUNIOL

Le budget s'élève à plus de 150 000 euros annuels. Cette année, exceptionnellement, il est en déséquilibre de 52 000 euros car nous avons dû payer les experts extérieurs auxquels nous avons fait appel dans le cadre du transfert du personnel. Le personnel comptant parmi les effectifs de l'association, nous devons supporter la charge des audits qui conditionnent la sécurisation des personnes.

Un intervenant

Combien de salariés l'association RIP compte-t-elle ?

Bruno BOUNIOL

Elle comptait environ 30 salariés en 2014. Nous devons nous assurer que le transfert de ces salariés s'effectuait dans les meilleures conditions à la fois pour les salariés et pour l'association RIP. Nous avons également cherché à conserver les conditions dans lesquelles les salariés travaillaient. Ils travaillent à ce jour tous au même étage afin de conserver une ambiance de PME au sein d'un grand groupe, afin de maintenir leur activité et leurs réflexes..

II) Bilan

- Bilan à l'actif :

- Actif immobilisé Brevets, droits, recherche et développement : 2 272 euros ;

- Actif circulant :

- Organismes sociaux : 2 072 euros ;

- Impôts : 73 717 euros ;

- Autres créances : 704 135 euros ;

- Valeurs mobilières de placement : 50 200 euros ;

- Disponibilités : 384 552 euros ;

- Charges constatées d'avance : 6 306 euros

Total de l'Actif : 1 223 254 euros

- Bilan au passif :

- Capitaux propres

- Report à nouveau : 294 501 euros

- Résultat de l'exercice : - 52 718 euros

- Total des capitaux : 241 783 euros

- Dettes

- Fournisseurs : 32 006 euros

- Personnel : 162 358 euros

- Organismes sociaux : 349 961 euros

- Dettes fiscales : 55 824 euros

- Autres dettes : 381 322 euros

- Total des Dettes : 981 471 euros

Total du Passif : 1 223 254 euros



Rapport du commissaire aux comptes

Vincent ROUHIER – Lucien Zouary & Associés

Commissaire aux comptes

Je vous donne une lecture synthétique de notre rapport annuel sur les comptes de l'association, qui comprend trois parties. En première partie, nous certifions que les comptes annuels, au regard des règles et principes comptables français, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière et du patrimoine de l'Association en fin d'exercice.

Je vous lis ensuite la deuxième partie, qui porte sur la justification des appréciations :

« Les appréciations s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport. »

Enfin, en troisième partie « Vérification et informations spécifiques » :

« Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnelle applicables en France, une vérification spécifique prévue par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels. »

Notre deuxième rapport porte sur les conventions dites réglementées. La conclusion est la suivante :

« Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article L 612-5 du Code de commerce. »

Bruno BOUNIOL

Je vous remercie. Ce rapport nous conforte dans nos actions et notre gestion.

Le cabinet Lucien ZOUARY & Associés était, jusqu'à cette Assemblée, Commissaire aux comptes. Il démissionne de cette mission pour éviter de se trouver en situation d'incompatibilité compte tenu de la nouvelle organisation de l'Association. Nous devons par conséquent nommer un nouveau Commissaire aux comptes.

La première résolution est la suivante :

« L'Assemblée générale, après communication des comptes de l'Association pour l'exercice 2014, approuve ces comptes et décide d'affecter le résultat de l'exercice au report à nouveau. »

De la salle

Pour quelles raisons les charges exceptionnelles d'avocat liées au compte de personnel n'ont-elles pas été transférées à l'assureur ?

Bruno BOUNIOL

La raison est simple. L'association RIP employait ce personnel et avait le devoir de se préoccuper de son avenir. Nous devons montrer de façon tangible notre responsabilité en couvrant une partie des coûts du transfert, en l'occurrence des coûts d'audits réalisés à la demande de l'association elle-même. L'association RIP souhaitait en effet que les précautions nécessaires soient prises pour le transfert de personnel. Elle n'est pas obligée de croire les dires de l'assureur. Elle voulait donc entendre les conclusions d'un audit

indépendant, notamment concernant les garanties proposées dans le cadre du nouveau contrat de travail. Ce transfert est en effet un fait exceptionnel dans l'histoire de l'association.

Je vous invite à passer au vote de la résolution.

La résolution est approuvée à l'unanimité.



Rapport d'activité 2014

Régis LONGIN

Responsable de l'Actuariat de Groupama Gan Vie

I) Environnement économique

Romain TANGUY

Nous avons déjà indiqué l'an dernier à cette Assemblée que nous avons atteint des taux d'intérêt extrêmement bas. Nous nous demandions quand ils remonteraient. Or, cette année, les taux sont encore plus bas, ce que nous appelons des « taux hyper bas » dans le jargon. Ils ont certes atteint 1,1 % en juin. Cependant, ils étaient en deçà de 0,5 % il y a quelques semaines. De fait, ces niveaux d'intérêt jouent sur le rendement de l'ensemble des assureurs. Ils incitent également la tutelle, notamment la Banque de France, à inviter les assureurs à la prudence dans leur gestion sur le long terme pour protéger les rendements futurs des assurés. Dans ce contexte, nous devons assurer la meilleure gestion possible.

II) Situation des contrats retraite

Régis LONGIN

Je vous présente la situation des différents contrats souscrits par l'association auprès de Groupama Gan Vie. Nous disposons de contrats fermés à l'adhésion (Convention 86, Actipoint et le régime par points), de la gamme Dimension (dimension Avenir RIP, Dimension Capital, Dimension Avenir Professionnels), d'une nouvelle gamme retraite multisupports ouverte à la vente en octobre 2014, ainsi que de Gan Initiative Retraite, qui est le Plan d'Epargne Retraite Populaire souscrit par RIP.

La nouvelle gamme retraite multisupports est une possibilité d'investissement sur un fonds en actifs général ou en euros avec une garantie de la somme investie ou sur des supports en unité de compte.

Les contrats Convention 86, Actipoint et Régime par points sont en diminution progressive de leur encours, sans adhésions nouvelles, tandis que la Gamme Dimension continue à accueillir des adhérents. Les contrats Gan Performance Retraite Pro et Gan Performance retraite, qui accueillent principalement les nouvelles adhésions, sont en progression. Dans l'objectif d'encourager les clients à investir sur ces contrats qui répondent à l'attente de d'investissement de long terme, le rendement de ces contrats bénéficie d'un avantage concurrentiel. Il est de 2,40 sur l'exercice 2014.

La baisse des taux impacte le rendement de l'actif général de Groupama Gan Vie, qui se monte à 2,49% en 2014 contre 2,63% en 2013. Plusieurs raisons expliquent ce résultat :

- un taux historiquement bas pour les obligations d'Etat dans la zone Euro ;
- des taux court terme proches de 0% ;
- la performance faible de nombreux indices boursiers et des marchés actions marqués par une forte volatilité ;
- la nécessité de réduire les investissements en actions (participations stratégiques).

Au 31 décembre 2014, l'actif général est composé en pourcentage de :

- obligations : 82,3% ;
- trésorerie et autres : 5,2% ;
- actions : 6,6% ;
- immobilier : 5,9%.

L'objectif de l'actif général est de pouvoir vous garantir une stabilité de l'épargne et une capacité à sécuriser cette épargne, quoi qu'il arrive, d'où cette orientation extrêmement prudente dans l'investissement.

III) Rémunération de l'épargne (fonds en euros)

Régis LONGIN

Sur l'année 2014, les taux sur les contrats en euros ont été positionnés à 1,80 % en 2014. Cela représente une progression par rapport à l'exercice 2013. Nous avons décidé de maintenir ce taux malgré la baisse des rendements.

Sur l'épargne multisupports, le taux de référence se monte à 1,80 %. Ce taux peut être majoré afin d'encourager l'investissement sur les Unités de compte (UC).

Les contrats bénéficiant de taux garantis ne connaissent en revanche pas de révision. Le taux de revalorisation correspond au taux garanti.

Régis LONGIN

Concernant le Régime RIP par points, la situation est la suivante au 31 décembre 2014 : Les produits financiers nets s'élèvent à 9 millions d'euros (pour 11,9 millions d'euros en 2013) ;

La reprise de la Provision pour Risque d'Exigibilité (PRE) est de 9,2 millions d'euros.

Le solde du compte de participation aux bénéfices est de 18,2 millions d'euros ;

Les prestations versées s'élèvent à 42,1 millions d'euros ;

La provision Technique Spéciale (PTS) se monte à 182,2 millions d'euros et la PTS Complémentaire (PTSC) à : 300 millions d'euros, constitués par apport de l'assureur dont la dotation 2014 est de 12,9 millions d'euros ;

La provision Mathématique Théorique (PMT) lissée est de 482,1 millions d'euros ;

- Le taux de couverture du régime : $(PTS + PTSC) / PMT$ lissée est de 100% et ; $(PTS + PTSC) / PMT$ non lissée est de 97,2% ;

En conséquence, aucune revalorisation de la valeur de service du point n'est envisageable.

Bruno BOUNIOL

Les 482 millions d'euros sont en garantie de ce que nous aurons versé jusqu'au dernier ayant-droit du régime L-441. La sécurisation est totale mais à ce jour, sans revalorisation du point. Tous les ans, la question de la revalorisation se pose. Le régime doit cependant répondre à l'exigence de provisions à effectuer et faire face à l'allongement de la vie.

Régis LONGIN

L'assureur ne considère pas qu'il est possible de revaloriser le point.

Bruno BOUNIOL

Je note que beaucoup d'adhérents du RIP sont soumis à ce régime. L'inflation a été très ralentie, ce qui compense la non-revalorisation.

La deuxième résolution est la suivante :

« L'Assemblée générale, après présentation du rapport d'activités et de gestion pour l'exercice 2014 des contrats souscrits par l'Association, approuve ce rapport et donne quitus de leur gestion, pour l'exercice écoulé, à tous les membres du Conseil d'administration. »

La résolution est adoptée à l'unanimité.



Approbation du budget prévisionnel pour l'exercice 2016

M. LEBAR

Expert-comptable

Les ressources du budget 2015 actualisé s'élèvent à 205 000 euros. Pour 2016, on prévoit des ressources fixées à 215 000 euros.

Bruno BOUNIOL

Je pense que fin 2015, l'excédent du budget devrait se situer entre 37 000 euros et 75 000 euros. Nous devrions atteindre le même résultat pour le budget 2016.

Par ailleurs, nous effectuons notre Assemblée générale en région Parisienne. Nous pourrions l'organiser en province mais le coût serait plus important.

Un intervenant

Le coût des Assembles générales est principalement lié à l'envoi de la convocation. Avez-vous reçu beaucoup de réponses positives d'adhérents cette année ?

Bruno BOUNIOL

250 adhérents ont répondu positivement.

Un intervenant

Est-il possible de recevoir la convocation par email et non par courrier postal ?

Laurence GALMARD

Nous avons envoyé 13 107 mails sur environ 95 000 adhérents. Nous aurions besoin de vos adresses email afin de réduire les frais postaux.

La troisième résolution est la suivante :

« L'Assemblée générale, après présentation par le Conseil d'administration du budget prévisionnel pour l'exercice 2016, approuve ce budget. »

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Délégation de pouvoir au Conseil d'administration pour signature d'avenants aux contrats souscrits par l'association

Bruno BOUNIOL

Président du Conseil d'administration

La quatrième résolution est la suivante :

« L'Assemblée générale donne délégation de pouvoir au Conseil d'administration jusqu'à la prochaine Assemblée générale, aux fins de signer tous avenants aux contrats souscrits par l'Association relatifs, d'une part, à l'évolution du fonctionnement de ces contrats, notamment en matière de mécanismes financiers, d'adjonction ou de modification d'unités de compte, et d'autre part, à la mise en conformité avec les éventuels textes législatifs et réglementaires qui pourraient être adoptés dans cet intervalle ainsi qu'aux textes législatifs et réglementaires entrés en vigueur antérieurement à la présente Assemblée. »

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Election d'administrateurs

Bruno BOUNIOL

Président du Conseil d'administration

Le mandat de quatre administrateurs arrive à terme : Madame Geneviève MARCHAND, Madame LAPLAINE-MONTHEARD, Messieurs Amédée MENARD et Pierre LABOUZE. Ils se représentent, mais sont toutefois prêts à laisser leur place si des dames sont prêtes à nous rejoindre.

La cinquième résolution est la suivante :

« L'Assemblée générale décide d'élire Mesdames Geneviève MARCHAND, conjointe d'artisan-commerçant en retraite, et Liliane LAPLAINE-MONTHEARD, journaliste médicale en retraite, et Messieurs Amédée MENARD, financier en retraite et Pierre LABOUZE, expert auprès des Compagnies d'assurances, en tant qu'administrateurs, pour la durée prévue aux statuts, soit 6 ans.

Ceux-ci ne détiennent ou n'ont détenu au cours des deux années précédant leur désignation, aucun intérêt ni aucun mandat dans l'organisme d'assurance signataire des contrats d'assurance de groupe et ne reçoivent ou n'ont reçu au cours de la même période aucune rétribution de la part de ce même organisme. »

Démission du Commissaire aux comptes – Nomination d'un Commissaire aux comptes

Bruno BOUNIOL

Président du Conseil d'administration

La sixième résolution est la suivante :

« L'Assemblée générale prend acte de la démission du Commissaire aux comptes titulaire, le Cabinet Lucien Zouary et associés, ainsi que du Commissaire aux comptes suppléant, M. Vincent Rouhier.

L'Assemblée générale propose de nommer, pour la durée de leurs mandats restant à courir, à savoir jusqu'aux comptes clos au 31/12/2016 :

- *en tant que Commissaire aux comptes titulaire :*
 - *le Cabinet Mazars, 61 Rue Henri Regnault 92075 La Défense*
- *en tant que Commissaire aux comptes suppléant :*
 - *M. Gilles Dunand-Roux, 61 Rue Henri Regnault 92075 La Défense »*

Pouvoir au Président

Bruno BOUNIOL

Président du Conseil d'administration

La septième résolution est la suivante :

« L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Président pour accomplir toutes formalités déclaratives, publications légales, réglementaires ou autres qu'il appartiendra. »

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Bruno BOUNIOL

Avez-vous des questions ?

Le compte-rendu de l'Assemblée sera mis en ligne après approbation par le Conseil d'administration en septembre.

En l'absence de questions, la séance est levée à 16 heures 20.

Document rédigé par la société Ubiquis – Tél : 01.44.14.15.16 – <http://www.ubiquis.fr> – infofrance@ubiquis.com

